

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par A CHOUKROUN – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

24. Affectation du résultat du budget de la Ville pour l'exercice 2016

M. le Maire rappelle au conseil municipal la situation du budget de la Ville à l'issue de l'exercice 2016 :

□ En section de fonctionnement :

Résultat 2016 : + 1 298 869.53 €
Résultat antérieur : + 1 970 511.58 €

Soit un résultat à affecter de : + 3 269 381.11 €

□ En section d'investissement :

Résultat 2016 : - 1 468 390.28 €

Restes à Réaliser 2016 :

Reste à réaliser dépenses : 2 870 123.53 €
Reste à réaliser recettes : 2 434 570.41 €
Solde des Restes à Réaliser : - 435 553.12€

Besoin de financement des investissements : - 1 903 943.40 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture de **+ 3 269 381.11 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserve au compte 1068 : 1 903 943.40 €

Report en Fonctionnement Recette R002 : 1 365 437.71 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(26 voix pour, 3 voix contre)

ADOPTE l'affectation du résultat du budget de la Ville pour l'exercice 2016.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL